

29. NOV 02 15 17
*Le Centre d'éducation et d'action des femmes (CÉAF) joint sa voix
aux groupes de femmes qui réclament une réforme en profondeur
du mode de scrutin actuel afin que le vote de tous ceux et celles qui
désirent se prévaloir de ce droit compte vraiment.*

Montréal, le 25 novembre 2002

Commission des Institutions de l'Assemblée nationale du Québec
M. Claude Lachance, président
Édifice Pamphile-Lemay,
1035 rue des Parlementaires, 3e étage
Québec, (Québec)
G1A 1A3

À Monsieur le président et à tous les membres de la Commission,

Le Centre d'éducation et d'action des femmes (CÉAF), en tant que groupe de femmes qui s'applique à défendre et à promouvoir les intérêts des femmes afin d'améliorer leurs conditions de vie, croit nécessaire de se prononcer en faveur d'une réforme de l'actuel mode de scrutin pour que celui-ci soit vraiment démocratique.

Notre actuel mode de scrutin - le scrutin majoritaire uninominal à un tour - ne respecte pas la volonté populaire. En effet, nous assistons, depuis plusieurs années, à des écarts importants entre ce que la population décide et la composition de l'Assemblée nationale. Aux élections de 1998, 57% de la population n'a pas voté pour le gouvernement porté au pouvoir. La volonté populaire a ainsi été renversée en accordant une majorité de sièges au parti qui a terminé deuxième en terme de votes exprimés. Ceci est suffisant pour justifier une réforme en profondeur de notre mode de scrutin.

L'actuel mode de scrutin comporte plusieurs désavantages dont les suivants:

- **Il favorise la formation d'un système bipartisan**, lequel permet difficilement aux divers courants politiques et d'opinion de se faire entendre. Dans un tel contexte, on peut se questionner à savoir qui incarnera la voix des minorités culturelles, de la gauche, des femmes et des écologistes ?
- **Ne favorise pas une plus grande présence des femmes dans la députation.**

Il existe actuellement au Québec un large consensus sur l'idée qu'une réforme soit instaurée. Nos partis politiques sont prêts et réceptifs à une telle réforme. D'ailleurs, le mode de scrutin actuel est en voie de disparaître (seulement quatre pays démocratiques l'utilisent toujours) et même la Grande-Bretagne qui l'a élaboré pense à le modifier.

Une réforme en profondeur de notre mode de scrutin s'impose donc !

Le prochain mode de scrutin devra ainsi respecter les trois grands principes suivants, lesquels, nous croyons, sont beaucoup mieux servis par **un mode de scrutin proportionnel**:

- **L'égalité femmes/hommes.**
- La diversité québécoise et le pluralisme politique.
- Le respect de la volonté populaire.

Le CÉAF poursuit le même objectif que le *Collectif Féminisme et démocratie*, soit que le **prochain mode de scrutin permette d'atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes dans la représentation politique.**

Pour assurer une représentation égalitaire des femmes et des hommes, nous recommandons d'une part la mise en place d'**un mode de scrutin proportionnel** et d'autre part la mise en place de **mesures d'action positive** en faveur des candidatures féminines.

En effet, nous croyons que la représentation proportionnelle respecte mieux les choix des citoyennes et que cette façon de faire pourrait avoir un effet sur le nombre de femmes élues et sur la présence des idées féministes dans les débats et les choix politiques. Bien entendu, nous sommes aussi conscientes qu'un mode de scrutin proportionnel ne peut garantir à lui seul une représentation paritaire entre les hommes et les femmes. Voilà pourquoi, nous demandons à la Commission d'intégrer à sa réforme des mesures d'action positive en faveur des femmes.

Parmi les mesures possibles à mettre en place, notons:

- Obliger les partis politiques à présenter un nombre égal de femmes et d'hommes sur les listes électorales. Le parti qui ne propose pas une liste égalitaire du point de vue du sexe pourrait alors recevoir une amende ou des pénalités dans le financement public.
- Réserver des sièges aux femmes à l'Assemblée nationale, notamment par la voie législative.
- Encourager la conciliation politique-famille-financement en tenant compte des besoins spécifiques des femmes qui désirent faire le saut en politique. Les femmes étant encore les premières responsables du travail domestique, il serait souhaitable de réserver des fonds

spéciaux pour les candidatures féminines (remboursement des dépenses liées aux responsabilités familiales par exemple).

- Former des comités de soutien aux candidates féminines.

Le Québec, étant une société démocratique, se doit de se doter d'un mode de scrutin qui soit réellement représentatif des choix de sa population.

Encore aujourd'hui, les femmes ne représentent que 26% des membres qui composent le parlement alors qu'elles représentent la moitié de la population. Notre mode de scrutin est un système discriminatoire envers les femmes et nous voulons que ça cesse ! L'égalité femmes/hommes est un principe qui doit s'actualiser dans notre système politique.

Nous réclamons donc une modification en profondeur du mode de scrutin actuel et de nos institutions démocratiques.

Le Centre d'éducation et d'action des femmes (CÉAF)
2422, boul. de Maisonneuve Est
Montréal, (Québec)
H2K 2E9